

LYON le

25 FEB. 1999

Affaire suivie par Mme PORTAZ

☎ 04 72 61 61 11

AVIS au PUBLIC  
---

PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION des AFFAIRES DECENTRALISEES

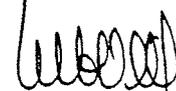
Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur  
du secteur sauvegardé de Lyon (RHONE)

Par décret du 27 novembre 1998, publié au Journal Officiel du 29 novembre 1998, est approuvée la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lyon (Rhône) qui comprend :

1. Un rapport de présentation
2. Un règlement
3. Un plan polychrome à l'échelle au 1/500<sup>ème</sup> (3 planches)
4. Les annexes suivantes :
  - . une liste des emplacements réservés
  - . un plan et une liste des servitudes d'utilité publique
  - . les annexes sanitaires et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement existants.

Ce plan pourra être consulté à la Préfecture du Rhône, à la Direction Départementale de l'Equipeement, au Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, à la Ville de Lyon et à la Communauté Urbaine de Lyon.

Le Directeur  
P. le Préfet,  
des Affaires Décentralisées



Michel MAILLARDAT